

COMMUNE DE FLEURY LA VALLEE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} décembre 2017

L'an deux mil dix-sept et le 1^{er} décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^{me} Marie Louise Courtois, 1^{ère} adjointe au Maire en exercice.

Etaient présent(e)s : Mmes et MM. BATAULT, CAMEAU M. CAMEAU S, CANCELA, COURTOIS, GIRARDOT, LORAIN, LO VERSO, MICHEL, MOREAU, ROTH

Absents représentés : M. Jean Luc DEMEAUX donnant procuration à M. Bernard MOREAU
M. Jean Claude LESCOT donnant procuration à M^{me} Marie Louise COURTOIS

Secrétaire de séance : M. Jean Louis LORAIN

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal en date du 19 octobre 2017

Madame Marie Louise Courtois adjointe au Maire propose au Conseil Municipal d'apporter un point supplémentaire à l'ordre du jour. L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité de délibérer sur le point suivant :

Convention relative aux travaux privatifs exécutifs suite à la mise en place d'un réseau d'assainissement

En vu de l'article L33 du code de la santé Publique prévoyant un raccordement obligatoire des propriétaires au réseau public d'assainissement des eaux usées.

Pour ce fait, une convention devra être établie entre le propriétaire demandant et la commune, celle-ci spécifiera qu'une étude de raccordement effectuée par l'entreprise retenue lors de l'appel d'offre sera remise au propriétaire accompagnée d'un devis et d'un plan, détaillera la facturation desdits travaux de raccordement déduite de la subvention versée par l'agence de l'Eau Seine Normandie.

La commune devra s'engager à faire procéder aux contrôles qualité effectuée par un bureau (contrôle d'étanchéité et passage de caméra).

Le Conseil Municipal décide d'approuver la convention relative aux travaux privatifs exécutifs.

Charge Monsieur le Maire de signer tous documents nécessaires à la mise en place de ladite convention.

Aménagement Travaux rue de la Croix Buissée, adoption du DQE (Détail quantitatif estimatif) d'Urban Ingénierie

M^{me} Marie Louise COURTOIS expose à l'assemblée délibérante le projet d'aménagement de la rue de la Croix Buissée.

Les travaux consistent en la réalisation des prestations suivantes :

- Création d'un cheminement conforme aux critères d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite : réfection de bordures de trottoirs, création de passages piétons avec bordures surbaissées.
- La circulation sera mise en sens unique, dans le sens descendant.
- Le stationnement interdit sur les trottoirs avec la pose de potelets.

Le coût total des travaux 184 476.50 € HT soit 221 371.80 € TTC

Une demande de subvention au titre d'amende de police à hauteur de 25 % de 45 000 € soit 11 250 € est effective.

Un plan descriptif sera installé dans le hall de la Mairie, pour une éventuelle consultation pendant les heures d'ouverture de celle-ci.

L'assemblée délibérante adopte à l'unanimité le devis d'Urban Ingénierie, pour un montant de 184 476.50 € soit 221 371.80 €

Charge Monsieur le Maire de signer tous documents nécessaires

Convention co-maîtrise d'ouvrage avec le département :

La présente convention organise les modalités d'une co-maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'aménagement de la RD 176 dans la traverse de Fleury la Vallée.

Les travaux départementaux consistent en la réalisation des prestations suivantes :

- Renouvellement d'une couche de roulement en enrobé.

Les travaux communaux consistent à la réalisation des prestations suivantes :

- Création d'un cheminement pour des personnes à mobilité réduite
- Réfection des bordures de trottoirs,
- Création de passages piétons avec bordures surbaissées en bandes podotactiles,
- Mise à sens unique de la rue de la Croix Buissée, sens descendant,
- Stationnement interdit avec pose de potelets,
- Pose de la signalisation adéquate. La commune de Fleury la Vallée est désignée pour assurer la co-maîtrise d'ouvrage dans l'opération, et sera dénommée sous les termes de « Maître d'ouvrage opérationnel » et s'engage à :

- Rédiger les pièces du dossier de consultation des entreprises,
- Lancer la procédure de passation des marchés publics,
- Attribuer le marché au prestataire retenu, le cas échéant par la commission d'Appel d'offre de la commune,
- Assurer la bonne exécution du marché public,
- Suivre et coordonner les travaux sur le chantier,
- Procéder à la réception des travaux,
- Exécuter financièrement le marché public,
- Et, plus généralement, prendre toute mesure nécessaire à l'exercice de sa mission.

Au regard des études détaillées, il apparaît que les travaux à la charge du Département représentent 13.4 % du coût de l'opération globale, soit 24 644 € HT, soit 29 572, 80 € TTC.

L'assemblée délibérante accepte la présente convention de co-maîtrise d'ouvrage.

Charge Monsieur le Maire de signer tous documents nécessaires à la mise en place de la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Département.

Organisation des horaires des écoles rentrée 2018 : Depuis la rentrée 2017, l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours dans les écoles maternelles et élémentaires publiques est rendue possible par dérogation au cadre général de 4, 5 jours.

L'introduction de cette nouvelle dérogation dans le décret n°2017-1108 du 27-6-2017 donne davantage de souplesse aux acteurs locaux afin de répondre le mieux possible aux singularités de chaque contexte local, dans le souci constant de l'intérêt des élèves.

Les demandes de dérogations doivent être transmises à Madame l'inspectrice d'académie au plus tard le 15 décembre 2017.

Les conseils d'école réunis les 10 et 17 novembre 2017 ont donné leurs accords pour la mise en place de la semaine de 4 jours.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de mettre en place la semaine à 4 jours,

Charge Monsieur Le Maire de transmettre à Madame l'inspectrice d'académique la dérogation.

Demande d'embauche service civique

Madame Marie Louise COURTOIS propose au conseil municipal d'embaucher une personne avec un contrat de service civique au sein de l'école. Ses missions seront :

- Encadrement à la cantine,
- Aide aux devoirs,
- Autres activités périscolaires.

Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme, étendu jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap ; seuls comptent les savoirs-être et la motivation.

Le contrat est pour une durée déterminée de 9 mois, le coût restant à la charge de la commune varie entre 100 et 300 €.

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité l'embauche d'une personne civique, qui pourrait être effective au 1^{er} janvier 2018.

Charge Monsieur Le Maire de signer tous documents nécessaires à l'instruction de celle-ci.

Renouvellement contrat Gaz Engie

Le contrat gaz Engie du bâtiment situé au 24, grande rue arrivant à terme, ENGIE nous propose un contrat de renouvellement pour une durée de 36 mois, les prix seront les suivants :

	Nouveau tarif	ancien tarif
Abonnement :	25, 35 €	15, 32 €
Terme de quantité	45, 36 €/MWh	48,10 €
Budget indicatif annuel HT	1 344, 21 € HT	
Budget indicatif annuel TTC	1 764, 30 € TTC	1 774.27 € TTC

La révision des prix : les tarifs d'utilisation des réseaux de transport en amont et aval et de distribution de gaz ne seront pas révisés, sur toute la durée du contrat.

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité le contrat proposé par la société Engie,

Charge Monsieur le Maire de signer tous documents nécessaires à la mise en place dudit contrat.

Facture matériel pédagogique

L'école élémentaire de Fleury la Vallée a effectué un groupement de commande de livrets de leçons CM1 2017-2018 avec l'école de Champvallon, afin que tous les élèves de la Communauté de Communes de l'ailantais aient les mêmes livrets permettant d'améliorer l'égalité de traitement des enfants. L'école élémentaire s'est acquittée de 65 livrets de leçon, pour un montant de 160, 55 €.

Le remboursement de la facture auprès de la coopérative scolaire élémentaire de Fleury la Vallée devra être effectif et porté au budget principal 2017.

L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité le remboursement des livrets de leçons CM1 à la coopérative scolaire élémentaire de Fleury La Vallée, pour un montant de 160, 55 €.

Charge Monsieur Le Maire d'inscrire les écritures nécessaires au budget primitif 2017.

Avant-projet sommaire halle des sports

Les honoraires de la SARL architecture « Atria architecte » sont estimés à 24 500 € HT soit 29 400 € TTC. Pour le projet de la halle des sports.

Un pré projet d'implantation derrière l'école a été présenté permettant au cabinet « Atria Architecte » de poursuivre son étude qui devra aboutir à un chiffre.

Le Conseil Municipal valide le pré projet présenté par le cabinet « Atria Architecte »

Validation du marché diagnostic de réseau, zonage d'assainissement

La commission d'appel d'offre s'est réunie pour l'ouverture des plis concernant les offres diagnostic réseau, et zonage d'assainissement.

5 offres reçues, Madame Marie Louise Courtois expose le rapport d'analyse.

Le montant de l'offre la mieux disante est de 58 316.28 € HT soit 69 979.54 € TTC.

Suivant le classement, Madame Marie Louise Courtois propose d'attribuer le marché d'étude de zonage d'assainissement et diagnostic du système d'assainissement à la société Bios.

Le conseil Municipal décide de retenir l'entreprise Bios pour un montant de 58 316.28 € HT soit 69 979.54 € TTC,

Charge Monsieur Le Maire d'inscrire les écritures nécessaires au Budget assainissement 2017, et 2018 en crédits complémentaires au reste à réaliser de 2017.

Indemnité perceptrice

Madame la Trésorière transmet ses indemnités de conseil allouées aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes. Celle-ci est estimée à 486, 24 € brut soit 443.18 € net.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de verser l'indemnité au comptable du trésor pour l'exercice 2017.

Informations diverses

- A partir du mois de septembre 2018, la pose des compteurs LINKY est envisagée. Le conseil Municipal laisse libre choix à chaque citoyen de la commune, d'accepter ou pas la pose de ce compteur et le conseil municipal veillera au respect du souhait de chacun.
- M^{me} Marie Louise Courtois informe l'assemblée délibérante que la commune de Fleury la Vallée est abonnée sur directives du Préfet à Vigicrues Flash, dont l'objectif est d'apporter une meilleure capacité d'anticipation en matière de crue. Ce service porte sur des cours d'eau se situant en dehors du réseau dit surveillé par l'Etat et est donc complémentaire de la vigilance expertisée du réseau Vigicrues.

- La commune de Fleury la Vallée a l'opportunité d'acquérir un pupitre de tir de 40 lignes (utilisé pour le tir d'un feu d'artifice) suite à la cessation d'activité pour départ en retraite d'un artificier, pour un montant de 250 €. La collectivité de Fleury la Vallée pourrait mettre à disposition ce pupitre à d'autres collectivités ayant un artificier agréé.
- Réunion de préparation pour le transfert de compétences eau et assainissement au Syndicat de la Fédération des Eaux de Puisaye Forterre. A compter du 1^{er} janvier 2018, le syndicat prendra en charge la facturation de l'assainissement et pour ce point, une délibération sera prise lors du prochain conseil municipal afin de valider une convention entre la Commune de Fleury la Vallée et Le syndicat de la fédération de la Puisaye Forterre.
- Parking salle polyvalente : M^{me} Marie Louise Courtois informe l'assemblée délibérante d'un rendez-vous est fixé avec la société ayant fait le revêtement du parking. Des travaux de réfection suite à une malfaçon devraient être programmés prochainement.
- Les travaux des courts de tennis sont finis, la peinture reste encore à réaliser. Le côté terrain de foot a été taluté afin d'éviter la pose d'un mur de parpaings et garantir la sécurité. La commission fleurissement travaillera sur l'habillage de celui-ci. M Jean Lo Verso informe que sur le court de tennis rénové des fils de tension du grillage sont détendus.
- M. Jean Marie Battault informe le Conseil Municipal de l'éventuel nettoyage de deux chemins communaux :
 - Chemin « dit du montant Chasseigne » entre la ruelle de Villemer et l'autoroute
 - Chemin rural N°54 « dit de Corduelle et d'Appoigny » parallèle à la route d'Appoigny

Des affouages seront organisés :

- **dépôt des demandes pour le 04 janvier 2018, au plus tard.**
 - **tirage au sort, si nécessaire le 06 janvier 2018 à 9 H 00.**
- M^{me} Marie Louise Courtois fait part au Conseil Municipal de l'accord de la subvention de 3 972 € concernant le système de vidéo protection au titre de Dotation d'équipement des territoires, allouée par les Services Départementaux.
La pose de 12 caméras de vidéoprotection a été réalisée sur la salle polyvalente permettant de surveiller la salle et ses abords.
 - M^{me} Marie Louise Courtois donne lecture de l'avis défavorable à la demande de subvention au titre des amendes de police concernant l'aménagement de sécurité au niveau des N°60 et 77 sur la RD 31, ainsi que du courrier de Monsieur Le Maire demandant recours de la décision auprès du Département.
 - M. Jean Lo Verso demande si des travaux pour matérialiser un parking près du cimetière sont prévus, Mme Marie Louise Courtois l'informe qu'une étude est en cours, et que celle-ci sera intégrée lors de la prochaine réunion de la commission travaux.
 - Mme Stéphanie CAMEAU informe que le fleurissement de la commune a été effectué, spécifie qu'un petit bout de terrain vers patte d'oie route d'Auxerre/ route de Bleury est mis momentanément en repos hivernal.

Séance levée à 20 h 21

M^{me} Sylvie ROTH

Adjointe chargée de la communication